



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Dyslexie et dysphasie

Question écrite n° 50819

Texte de la question

M. Dominique Paillé attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les problèmes rencontrés par les familles d'enfants souffrant de troubles sévères du langage oral et écrit. En effet, en France, environ 10 % des enfants en âge scolaire, soit environ 1 million, sont dyslexiques ou dysphasiques. En l'absence de structures éducatives adaptées pour les accueillir, les enfants atteints de ces troubles, se retrouvent très tôt en situation d'échec scolaire. Les troubles dont ils souffrent nécessitent la mise en œuvre d'une pédagogie spécifique qui existe dans de nombreux pays qui se sont d'ores et déjà dotés de classes spécialisées. Force est de constater que la situation de ces enfants en France, a fait l'objet de peu d'études et qu'ils n'existent que de rares classes créées à partir d'initiatives individuelles. Elles restent expérimentales et précaires, essentiellement par manque de réglementation adaptée. Il lui demande s'il envisage dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme et l'échec scolaire, la reconnaissance des troubles spécifiques du langage et s'il entend mettre en place un système éducatif adapté à cette réalité.

Données clés

Auteur : [M. Paillé Dominique](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50819

Rubrique : Santé publique

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 avril 1997, page 1987